

## **Réponse à l'interpellation de Madame la Conseillère communale Chloé Besse intitulée « Un an après, il est temps d'agir contre les crimes LGBTIQ-phobes »**

---

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Nous vous soumettons, ci-dessous, les réponses aux questions posées par l'interpellation du 2 mars 2021 de Madame la Conseillère communale Chloé Besse, intitulée « Un an après, il est temps d'agir contre les crimes LGBTIQ-phobes ».

### **Quelles mesures de sensibilisation et de prévention contre l'hostilité envers les personnes LGBTIQ+ s'adressant au grand public et aux possibles auteurs-e-s ont été développées ?**

Une réflexion est menée pour encore développer des vecteurs de communication permettant un renforcement de la perception du public quant à l'adéquation, la bienveillance attendue de la part de nos services en lien avec l'accueil offert dans tous les cas de situations offensantes, respectivement violentes, sans catégorisation ou hiérarchisation de leur gravité.

Grâce à l'accompagnement et au plein soutien porté à l'une de nos collaboratrices qui a entamé sa transition de genre au sein de la Police Nyon Région (PNR), nous avons pu conjointement développer une communication publique qui affiche clairement la posture ouverte, altruiste et protectrice de notre corps de police, que ce soit en lien avec la communauté LGBTIQ+ comme à l'ensemble de la population.

De plus, grâce à la volonté claire et pratiquée par le corps de police à vouloir s'absoudre de tout fonctionnement empreint de préjugés et/ou discriminatoires, nous avons la chance de compter parmi nos rangs plusieurs professionnels-les issu-e-s de la communauté LGBTIQ+.

Tant à l'interne que pour le public, cette richesse stimule en permanence la compréhension des enjeux, respectivement des problématiques et fixe les notions d'ouverture, de sensibilité comme de respect commun inhérent.

Ainsi, si au niveau de la PNR nous avons saisi cette opportunité factuelle afin d'encore encourager les notions de perceptions des enjeux humains et sécuritaires liés à la communauté LGBTIQ+, respectivement de développement du personnel PNR sur cette thématique, il nous semble pertinent d'imaginer que pour un gain d'efficacité cela devrait être entrepris au niveau cantonal voire fédéral.

### **Quelles mesures ont été prises afin de soutenir et de protéger les victimes (en garantissant notamment l'accès à l'aide aux victimes et pour des soins et un constat) ?**

Fort des éclairages cités supra nous avons enrichi notre site internet avec des liens ainsi que des références claires sur les réseaux et organismes qui sont proposés aux citoyen-ne-s, que ce soit en termes de conseils et/ou de démarches officielles ou même informatives.

A l'interne, nous avons invité la doctoresse Nathalie Romain (maître d'enseignement et de recherche clinique) du Centre universitaire romand de médecine légale à venir donner une conférence à l'entier du personnel, notamment sur les spécificités de l'unité de médecine des violences qui s'est ouverte à Nyon.

## MUNICIPALITÉ DE NYON

Lors de cette conférence des enseignements ont été apportés en lien avec l'ensemble des difficultés que peuvent rencontrer les victimes à l'initiative de leurs démarches de signalement. De plus, il a été exemplarisé, par des cas pratiques, quelles notions étaient à prioriser afin d'assurer un suivi de qualité. Précisons que ces mentions portaient tant sur les aspects administratifs que sur les contextes globaux d'accueil.

Cette initiative afin d'optimiser tant le cadre de l'accueil que l'écoute attentive avec comme objectif de pouvoir construire un dossier des plus exhaustif, notamment lors de l'enregistrement d'une plainte tout en veillant au bien-être des victimes.

### **Quelles mesures ont été prises pour faciliter l'accès à la justice, notamment afin d'instruire et de documenter les circonstances aggravantes ?**

A chaque enregistrement de plainte et/ou de signalement par une main courante, le processus est analysé respectivement validé par les cadres afin de s'assurer de la qualité de la gestion globale de l'affaire, tant sur ses volets humains que sur ses formes judiciaires.

A cela nous pouvons encore préciser que de façon hebdomadaire des points de situations sont effectués avec les services de la police cantonale afin de garantir que le traitement, à l'instar de la transmission des affaires portées à notre connaissance, soit réalisé de la plus efficiente des façons. Cette notion porte sur tous les actes de violences au-delà de leur contexte et/ou particularités car nous ne voulons pas créer une sorte de hiérarchisation des actes de violences, partant du postulat que toutes les situations de violences, qu'elles soient verbales et/ou physiques sont à traiter de manière prioritaire et impérieuse.

Ajoutons encore que dans des cas d'agressions très spécifiques, un relais immédiat est effectué auprès des services judiciaires spécialisés de la police cantonale afin de toujours garantir la qualité de la prise en charge.

### **Quelles mesures ont été prise par la police de la Région de Nyon pour prendre en compte cette nouvelle norme pénale ? En particulier, quelle formation a été donnée aux membres du corps de police et quelles consignes ont été transmises ?**

Ce point étant partiellement éclairé par les réponses supra, nous pouvons encore ajouter que nous avons créé un espace spécifique afin de pouvoir nuancer l'austérité des locaux d'audition. Ainsi, ce local a été peint d'une couleur chaleureuse et son agencement (mobilier, éléments de décor) est organisé afin de générer un sentiment plus confortable, plus détendu.

Ajoutons que dans le cadre des formations inhérentes à la fonction d'officier un travail de mémoire est sollicité. Ainsi, à ce titre l'un de nos collaborateurs a développé un document investiguant sur les points qui permettent un accompagnement des plus adéquats en lien avec une personne qui réalise une transition de genre (Ref : Identités de genre non-conventionnelles et transition de genre chez le policier : Comment gérer au mieux ces situations en tant qu'employeur).

Enfin, au-delà des actions susnommées, nous nous saisissons de chaque opportunité pour effectuer une introspection sur la qualité de nos services afin de conserver le niveau d'accueil attendu par la direction de la PNR. Cette démarche s'accompagne évidemment de sensibilisations, de partages réguliers au sein du personnel pour maintenir l'attention bienveillante idoine.

Dans les mesures complémentaires de développement nous pouvons rapporter que nous observons avec attention le projet mené par la Police municipale de Lausanne consistant à former quelques membres des unités de police-secours de manière plus approfondie s'agissant de l'accueil spécifique des victimes notamment dans le cadre des violences domestiques et autres. Précisons que ce concept envisage, à fin d'analyse, la capacité de proposer au public un accueil externalisé à l'hôtel de police.

De plus, grâce au concours d'une collaboratrice PNR membre de la communauté LGBTIQ+ sensible à vouloir développer une capacité de conseils, de renseignements respectivement d'orientations, nous allons explorer quel concept pourrait apporter un socle de confiance et sécurité invitant toute personne à venir s'ouvrir auprès de nos services, sans que cette démarche soit initiée par une situation d'agression.

## MUNICIPALITÉ DE NYON

Avant de conclure, nous aimerions préciser que certains points relevant de la sphère privée de nos collaborateurs et collaboratrices ont été cités avec leur plein accord.

De plus, si en l'état nous avons l'heur de relever qu'aucune intervention de la part de la PNR n'a été sollicitée ou n'a dû être menée en ce qui concerne des actes homophobes ou violent envers la communauté LGBTIQ+, nous ne pouvons nier que des situations tragiques nous restent certainement inconnues.

Ainsi, au-delà de son articulation tolérant-e-s et bienveillant-e-s, la PNR n'en reste pas moins vigilante et proactive quant aux enjeux sécuritaires de toutes les communautés et poursuit l'exploration des optimisations pour favoriser l'entrée en lien avec chacune et chacun.

### **Le cas échéant, la Municipalité estime-t-elle nécessaire de renforcer ce dispositif ? Si oui, par quelles mesures ?**

Au vu des nombreuses mesures décrites ci-dessus et mises en place par Police Nyon région, la Municipalité n'estime pas nécessaire, à ce stade, de renforcer ces actions. Elle reste toutefois attentive à la situation de cette population, comme de toutes celles qui pourraient subir une quelconque discrimination.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 15 mars 2021.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Daniel Rossellat



Le Secrétaire :

P.- François Umiglia

Annexe : Interpellation de Madame la Conseillère communale Chloé Besse, intitulée « Un an après, il est temps d'agir contre les crimes LGBTIQ-phobes »